



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 8

Réunion du : **Jeudi 4 Novembre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Référent C. Féminine  
de séance : **Mme Lydie BASTIEN**

Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

Présents : **MM. Raymond CAZEAUX – Yves FRACHET**

Assiste à la réunion : **André VITIELLO (Secrétaire Général)**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (Attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



## ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Désidérata

## INFORMATIONS

### **\* MODIFICATION D'HORAIRE**

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

**Les reports pour être acceptés par la commission devront :**

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur ou manque d'effectifs n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

**La Commission des Activités Sportives section FEMININE reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.**

### **\* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

### **\* RAPPEL**

Le permis de conduire est conseillé pour accompagner les Féminines séniors.

## RECTIFICATIF COUPE DU VAR FEMININES A 11

Rectificatif du jeudi 28 Octobre 2021 concernant le tirage (Brassage) de la Coupe du Var Seniors à 11.

Vu que l'équipe de TOULON ELITE FUTSAL n'a pas d'équipe 2, il n'y aura pas de brassage, d'où l'annulation de la rencontre BRIGNOLES / CARQUEIRANNE LA CRAU qui était prévue le 21 novembre 2021.

Le tirage des quarts de finale concernant cette Coupe aura lieu courant Février.



## REPORT DES RENCONTRES SUITE AUX INTEMPERIES

Le District du Var ayant décidé d'annuler tous les matchs du week-end du 30 et 31/10/2021 pour cause d'intempérie (alerte rouge).

**La journée des Féminies Seniors à 8 du 31.10.2021 est reportée au 21.11.2021.**

Le match de cadrage de la Coupe du Var Féminines à 8 LA LONDE / PIGNANS est reporté et devra se jouer en semaine avec l'accord des deux clubs.

## CORRESPONDANCES

**ROQUEBRUNE** : demande de modification pour inverser la rencontre Féminines seniors à 8 du 07.11.2021 contre STE MAXIME. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission accepte cette inversion et dit match STE MAXIME / ROQUEBRUNE à jouer le 07.11.2021 sur le terrain de Ste Maxime à 10h00.

**JS BEAUSSET** : Demande l'inversion de terrain pour la rencontre U15 Féminines à 8 du 06.11.2021 contre SIX FOURS LE BRUSC. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission accepte cette inversion et dit match SIX FOURS LE BRUSC / JS BEAUSSET à jouer le 06.11.2021 sur le terrain de Six Fours à 14h00.

**CARQUEIRANNE LA CRAU** : demande le report de la rencontre U15 Féminines à 8 du 20.11.2021 contre SIX FOURS LE BRUSC en raison de la remise du label masculin et féminin ce jour. La Commission dit match à jouer en semaine avec l'accord des deux clubs.

**PIVOTTE SERINETTE** : demande le report de la rencontre U15 Féminines à 8 du 06.11.2021 contre JS MOURILLON au 13.11.2021. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 13.11.2021.

## REPORTS DE MATCH

***A jouer le 7 Novembre 2021***

**Séniors à 11**

HYERES F.C. / SC TOULON 2 du 10.10.21 (53022.1)

***A jouer le 21 Novembre 2021***

**Séniors à 8 Poule C**

STE-MAXIME / LA LONDE du 31.10.21 (53084.1)



## QUI PEUT JOUER ?

### **Séniors F à 11 :**

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées  
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

### **Séniors F à 8 :**

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F  
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

### **Championnat U15F à 8 :**

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées  
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

## DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

### **Séniors F à 8**

ROQUEBRUNE – US VAL ISSOLE

Club ne pouvant jouer que le Samedi

### **U15F à 8**

LORGUES

---

*Prochaine réunion*

*Mercredi 10 Novembre 2021*

Le Président : Guy BOUCHON  
La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN  
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER